

Le Figaro, 26 janvier 2013

Non-cumul des mandats : les sénateurs PS défont Hollande

Rebsamen dénonce la « démagogie » et le « populisme » des anticumul.

FRANÇOIS-XAVIER BOURNAUD



François Rebsamen, sénateur maire PS de Dijon, et François Hollande, lors d'une réunion à Dijon, en février 2012. © AP/AGF/LEADER

CAUCHE Le club était préparé, il ne manquait plus qu'un détail. Ce sera le 27 janvier ou le 28 au soir, vraisemblablement le 27 janvier, selon Alain Vidalin, le ministre des Relations avec le Parlement. C'est lui, le Conseil des ministres et le texte réformant le cumul des mandats pour une adoption définitive par le Parlement espère « avant le 15 septembre ». Une réforme proposée par François Hollande mais qui provoque la fureur d'une partie des sénateurs socialistes, à commencer par celle de François Rebsamen qui, en termes choisis, a dénoncé le projet en parlant de « démagogie et du populisme ».

« Il est facile de se faire applaudir sur des réunions en parlementaire, cumul au premier du renouvellement de la vie politique », a écrit le sénateur maire de Dijon en présentant jeudi ses vœux à la presse. Selon lui, 80 des 128 sénateurs socialistes sont d'ores et déjà acquis à sa cause, ce qui garantit un vote du texte lorsque il sera examiné au Sénat. Avec vous contre des socialistes vivant en effet à l'opposé de ces radicaux de gauche du PS, qui en font un cheval de bataille, selon des sources et celles de L'Obs. La fureur de François Rebsamen et de ses amis ne diminue pas et aggrave les sénateurs partisans de la réforme. Il se moque par exemple de la démission jugée de dépendre la position de François Hollande : « C'est le président PS de la commission des lois, Jean-Pierre Borne. « C'est un engagement politique, si on coupe le dossier on renonce à moderniser la vie politique », a-t-il déclaré après de l'AFP.

« Les sénateurs opposés au non-cumul avancent l'argument de la spécificité de leur mandat », selon François Rebsamen, le cumul serait consubstantiel à la spécificité du Sénat, représentant des collectivités locales.

« Il ne faut pas confondre les grands électeurs qui sont maîtres, ou membres d'exécutif locaux pour voter contre la réforme, de les représenter à un autre élu que l'un des leurs », a martelé l'ex-honorable. Qui soutient qu'au bout du compte, si François Hollande persiste à imposer le cumul au Sénat, ce sera l'impasse d'incapacité à constituer l'Assemblée nationale ne pouvant, toujours selon François Rebsamen, venir influer sur son vote. « Si on coupe le dossier, on renonce à la Haute Assemblée. Bref, il démontre à François Hollande de faire une exception pour le Sénat, hypothèse à laquelle le président de la République a refusé la porte le 14 janvier, en assurant que le

texte concernait « l'ensemble des parlementaires », députés et sénateurs.

Le bloc de loi est donc engagé avec l'Élysée sur l'une des matières emblématiques de François Hollande figurant dans son engagement numéro 48 : « Nous avons une majorité pour voter, a assuré Alain Vidalin. Dans tous les cas, je vais tout vérifier (...) avec votre accord », a-t-il dit.

Le ministre observe que l'écrit sera transmis à la fin de l'année. Reste la dernière. Pour l'instant, elle n'est pas décisive. François Hollande l'a même évoqué sur le sujet du sénat qui le non-cumul serait une « pierre » pendant le quinquennat. Cela laisse du temps. Et plus particulièrement celui d'attendre le calendrier électoral.

Certaines idées placent tout pour que la mesure ne soit appliquée qu'à partir de 2017 pour éviter des législatures particulières après les élections municipales de 2014. Beaucoup de députés maîtres ont en effet annoncé qu'en cas de réélection à la tête de leur ville, ils choisiraient alors leur mandat local. Mais parmi les partisans du non-cumul, un plan est en revanche pour qu'il entre en application dès les municipales de 2014.

En attendant, les déclarations des sénateurs socialistes font les délices de leurs confrères de droite, qui s'amusent à raporter un peu d'huile sur le feu. « A partir du moment où l'Élysée se met à parler le langage indirectement ou directement sur les parlementaires, je suis tout excité que devant tout au président Hollande la loi "réforme" », s'est ainsi amusé Jean-Charles Gaudin, comme pour pousser les opposants socialistes au non-cumul à leur bon.

2017 pour éviter des législatures particulières après les élections municipales de 2014. Beaucoup de députés maîtres ont en effet annoncé qu'en cas de réélection à la tête de leur ville, ils choisiraient alors leur mandat local. Mais parmi les partisans du non-cumul, un plan est en revanche pour qu'il entre en application dès les municipales de 2014.

En attendant, les déclarations des sénateurs socialistes font les délices de leurs confrères de droite, qui s'amusent à raporter un peu d'huile sur le feu. « A partir du moment où l'Élysée se met à parler le langage indirectement ou directement sur les parlementaires, je suis tout excité que devant tout au président Hollande la loi "réforme" », s'est ainsi amusé Jean-Charles Gaudin, comme pour pousser les opposants socialistes au non-cumul à leur bon.

Certaines idées placent tout pour que la mesure ne soit appliquée qu'à partir de 2017 pour éviter des législatures particulières après les élections municipales de 2014. Beaucoup de députés maîtres ont en effet annoncé qu'en cas de réélection à la tête de leur ville, ils choisiraient alors leur mandat local. Mais parmi les partisans du non-cumul, un plan est en revanche pour qu'il entre en application dès les municipales de 2014.

En attendant, les déclarations des sénateurs socialistes font les délices de leurs confrères de droite, qui s'amusent à raporter un peu d'huile sur le feu. « A partir du moment où l'Élysée se met à parler le langage indirectement ou directement sur les parlementaires, je suis tout excité que devant tout au président Hollande la loi "réforme" », s'est ainsi amusé Jean-Charles Gaudin, comme pour pousser les opposants socialistes au non-cumul à leur bon.